



Marchés Publics

AVIS D'ATTRIBUTION

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES LACS ET GORGES DU VERDON
PLACE MARTIN BIDOURE
83630 - AUPS

- Autorité compétente :

PRESIDENT M.BALBIS ROLLAND

- Informations complémentaires :

Classification de l'organisme : Communauté de communes

Activité(s) :

Services généraux

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs

B - Avis Initial.

- Présence d'un avis initial

Oui

C - Consultation.

- Objet de la consultation :

ASSURANCE EN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES RISQUES LIES AU STATUT DE LA FPT

- Description de la consultation :

Nature de la consultation :

Services

- Critères d'attribution :

Les critères sont pondérés par pourcentage

Chaque critère est noté sur 100

Le critère Valeur technique est pondéré à 40 %

Etendue des garanties : 25% -montant des remboursements au titre des garanties : 20% -Organisation du candidat (équipe dédiée, prestations associées, délai de prise en charge et de remboursement des sinistres) 10%

Le critère Prix : taux d'assurance est pondéré à 60 %

■ Procédure :

Appel d'offres ouvert

D – Attribution.

■ Résultat de l'attribution :

Résultat de l'attribution : Attribué
Titulaire : GROUPAMA ASSURANCE
Montant HT : 254 177.24 €
Une sous-traitance est prévue : non

Offre : variante libre pour les communes de BAUDINARD, LES SALLES S/VERDON ET MOISSAC BELLEVUE et variante imposée pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES LACS ET GORGES DU VERDON

■ Informations complémentaires :

Date d'attribution : 31/12/2019
Durée du contrat : 1/1/2020-31/12/2023

E – Recours.

Le référé contractuel peut être exercé dans un délai de : -31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union européenne(JOUE)

Le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat/ un délai de deux : (2) mois « à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées » notamment au moyen du présent avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de TOULON

5 rue racine – CS 40510
83 041 TOULON CEDEX 9

Téléphone : 04.94.42.79.30
Télécopie : 04.94.42.79.89

Télécopie du greffe des procédures d'urgence: 04.94.24.89.76

Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr